

DE/266

Objet : amélioration du goûter et de la qualité des aliments

Affaire suivie par Evelyne GOUPIL

Le 18 mars 2015

Madame, Monsieur,

Depuis de nombreuses années, la Ville offre, à l'ensemble des enfants des écoles véliziennes, une collation. Elle était composée de fruits frais, fruits secs ou compotes et s'inscrivait dans le cadre de l'opération nationale « 1 fruit pour la récré », initiée par le ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.

Aujourd'hui, l'Education Nationale nous demande notamment de supprimer cette collation car elle empiète de façon conséquente sur le temps d'apprentissage.

Par ailleurs, l'Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments souligne que sur le plan nutritionnel, la collation de 10 heures « aboutit à un déséquilibre de l'alimentation et à une modification des rythmes alimentaires des enfants ».

En conséquence, la ville de Vélizy-Villacoublay est tenue de supprimer la collation matinale à compter du 1^{er} avril 2015.

J'ai décidé d'utiliser intégralement l'argent économisé pour améliorer notre prestation.

Nous allons renforcer la qualité et la quantité du goûter de l'après-midi et nous proposerons également davantage de produits bio ou issus d'un circuit court pour le déjeuner. Ces améliorations vont permettre de répondre aux besoins et envies des enfants.

Je souhaitais personnellement vous informer de ces évolutions. Pour toutes demandes de précisions, la Direction de l'Education reste à votre disposition.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Cordialement,

Pour le Maire
Par délégation,
L'adjoint au maire à l'éducation

Franck Thiebaut

